



Marseille : « La question de mettre des quotas d'accès pourrait se poser dès l'été prochain », prévient le directeur du parc national des Calanques

INTERVIEW Face à une surfréquentation continue, le directeur du parc national des Calanques ouvre la porte à des quotas d'accès à certains sites via un système de réservation numérique



Propos recueillis par Mathilde Ceilles |

🕒 Publié le 23/02/21 à 17h00 — Mis à jour le 23/02/21 à 17h24



Le parc national des Calanques, à Marseille, le 30 juin 2015. — BORIS HORVAT / POOL / AFP

- Le parc national des Calanques fait face à une surfréquentation continue inquiétante.
- Son directeur envisage des mesures dès cet été, dont une interdiction de mouiller pour les gros bateaux et une politique de démarketing dissuasive.
- Selon François Bland, la question de limiter l'accès à certains sites, par le biais par exemple d'un système de réservation en ligne, se pose dès cet été.

Un site exceptionnel, carte postale, désormais victime de son succès, en toutes saisons. Depuis cet été, le [parc](https://www.20minutes.fr/dossier/parc) des [Calanques](https://www.20minutes.fr/dossier/calanques) fait face à une fréquentation inégalée. Sur une ligne de crête entre intérêt touristique et mission environnementale, le directeur du parc, François Bland, détaille dans un entretien pour *20 Minutes* les pistes envisagées pour faire face à cette surfréquentation.

En quoi la situation de l'été dernier a-t-elle été inédite pour le parc national des Calanques ?

L'été dernier, il y a eu une fréquentation très importante avec une hausse, quasiment, de plus de 100 % sur certains sites. Par exemple, jusqu'à maintenant, à En Vau, on avait eu jusqu'à 700 serviettes sur la plage, là où on devrait accueillir à peu près 400 sur une plage si petite. L'été dernier, on a été jusqu'à 1.200 personnes sur cette petite plage. On constate ce niveau de fréquentation aussi en mer, par le biais des locations de navire à moteur. On a compté jusqu'à 12 bateaux à la seconde à Cap Croisette, là où, habituellement, on peut en avoir deux ou trois.



Parc des Calanq.
@ParcCalanques

L'accès aux Calanques
+ en + pénible et
dangereux... En
attendant la mise en
œuvre de solutions
de mobilité par @mars
et @AMPMetropole
apprenons à nous
de la et privilégions
les @RTM_Officiels
existants :

22/23	Sormic
19/20	Les Go
B1/21	Lumin

4:07 PM · 22 févr. 2021

111 92

Et cette hyperfréquentation perdure, et risque de se reproduire l'été prochain...

Effectivement, beaucoup de gens qui habituellement allaient ailleurs, se sont retrouvés à venir visiter des sites en France où on peut trouver le soleil et la mer. La période que nous connaissons aujourd'hui a révélé le fait qu'une partie du public a besoin d'aller vers la nature.

Et on s'en rend compte même actuellement avec des pics de fréquentation qui sont extrêmement forts aussi bien le 30 novembre que le 30 janvier. Et ce sont des situations qu'on ne connaissait pas antérieurement. On a toujours eu des pics de fréquentation pour les ponts, l'Ascension, Pâques. Sauf que, aujourd'hui, on a des pics de même intensité pratiquement tous les dimanches. Ce sont des changements importants qui nous préoccupent, car notre mission de préservation de la biodiversité se trouve mise à mal. Cela nous amène à devoir prendre de bonnes mesures pour mieux maîtriser la fréquentation dans le parc national des Calanques.

Lesquelles ?

Il n'y a pas de solution unique. Sur la question des plaisanciers, le parc s'engage sur un schéma d'organisation des mouillages. L'objectif premier est de protéger les herbiers de posidonie.

Les navires de plus de 24 mètres ne pourront plus mouiller dans les zones à herbier dès l'été 2021.

On prend aussi des mesures pour les navires de moins de 24 mètres. On favorisera le mouillage sur les zones sableuses en délimitant ces zones. Et lorsqu'on est sur des zones où il y a de l'herbier, comme sur Sormiou ou Morgiou, on installera des bouées obligatoires pour le mouillage.

Y a-t-il une limitation du nombre de visiteurs envisagée, sur le plan maritime comme terrestre ?

Il y a des questionnements sur ce sujet. Faut-il mettre des quotas ? Oui, peut-être, en effet, il faudra limiter le nombre de visiteurs. Par exemple, sur la location des navires à moteur, sèche, sans encadrement, on peut se poser la question d'avoir un nombre limité sur l'ensemble de l'espace marin, et donc par loueur. C'est une piste.

La question pourrait aussi se poser sur la partie terrestre sur un certain nombre de sites extrêmement saturés, comme En Vau. Il s'agit de réfléchir éventuellement à comment mettre en place, de façon expérimentale, des outils pour continger les accès, puisque de toute façon, l'accès est saturé. On n'a pas pour l'instant de décision arrêtée. Mais la question des quotas pourrait se poser dès l'été prochain.

Mais comment le mettre en œuvre ?

C'est très difficile. Dans le parc national des Calanques, on a comptabilisé 200 points d'accès. Il faudrait arriver à réguler les flux de partout. Comment faire ? C'est une question de moyens techniques. Il faut mettre en place des dispositifs de réservation. Il faut être équitable en termes d'accueil. Ce n'est pas celui qui va payer qui va pouvoir rentrer. Ça peut être le premier qui réserve qui peut y aller.

Mais comment ? Sur Internet ?

S'il existe des dispositifs de régulation, c'est effectivement en utilisant des outils numériques qu'on peut arriver à ça. Ça paraît peu réalisable dès cet été, mais on y réfléchit. Il faut aussi qu'on arrive à mieux informer le public sur la réalité de la situation. On voudrait y travailler et commencer à mettre en œuvre certaines mesures dès cet été.

Qu'envisagez-vous ?

L'idée est que le visiteur ait connaissance, avant par exemple d'aller à En Vau, Sugiton ou

Marseilleveyre, du niveau de fréquentation de la plage. Ça peut aider le visiteur dans son choix de destination. L'information passerait par les réseaux sociaux, Internet, notre application, et aussi aux entrées du parc à travers les écogardes.

Est-ce un moyen de dissuader certains visiteurs à venir ?

On a besoin d'être dans une vérité des informations sur ces sujets. C'est un moyen aussi d'être un peu dissuasif. Nous avons inscrit notre action dans une dynamique qu'on appelle de démarketing. Cela vise à promouvoir les contraintes des sites de façon à dissuader le visiteur de venir sur un site où il ne trouvera pas ce qu'il venait chercher. L'image un peu carte postale que peut avoir le public est finalement trompeuse à certains moments de l'année. Le site, parce qu'attractif, devient victime de son succès.

Sur notre site Internet, on a commencé à établir notre mue. Aujourd'hui, on publie aussi des photos de plages bondées. On cherche à sensibiliser certains influenceurs sur Instagram sur l'impact de leurs images sur la fréquentation d'un site, avec des conséquences possibles en termes de dégradation. On va les inciter à conserver pour eux leurs expériences ou à ne pas se géolocaliser.

N'y a-t-il pas une question aussi autour des transports disponibles pour accéder aux Calanques ?

Les Calanques, et c'est une des caractéristiques, sont accessibles en voiture par beaucoup de routes qui finissent en cul-de-sac et avec une faible capacité de stationnement. Parmi nos orientations se trouve l'objectif de faire reculer la voiture de l'espace naturel de façon à limiter l'impact sur les milieux et maintenir une quiétude pour la faune, la flore et l'humain. Si on laisse trop la voiture envahir ces sites majeurs, on vient altérer le caractère du site. C'est ce qui se passe au col de Sormiou avec des véhicules qui se garent sur l'espace naturel.

On espère dès cet été libérer le Cap Croisette des voitures, car c'est le parfait exemple d'un espace naturel exceptionnel, avec des espèces endémiques qui est devenu un parking, malgré lui. Et ensuite, vous mettez deux heures pour rentrer, donc vous êtes contents...

Alors, que faire ? Fermer les routes ?

Il ne s'agit pas de fermer les routes brutalement. Il faut bien sûr penser à la question du stationnement par des parkings-relais, pour permettre ensuite au public de prendre un bout de transports en commun. Il faut aussi retravailler la question de l'offre de transports en commun vers ces sites.

Ces questions sont entre les mains de la ville de Marseille et de la métropole. Où en sont vos discussions avec ces collectivités ?

C'est un travail de long cours. A un moment donné, il faut mettre des points de contrôle. Pour l'instant, c'est en cours de discussion, mais ça pourrait être effectif dès cet été au moins pour le bout du littoral sud. On aura un prochain conseil d'administration au mois de mars pour valider l'ensemble de ces mesures et plan d'action pour l'année 2021.

PLANÈTE

Marseille : Plongée dans la mer de déchets dans le parc national des Calanques

PLANÈTE

Marseille : Une nouvelle espèce découverte dans le parc national des Calanques